

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL – SEANCE DU 28 OCTOBRE 2022

Date de convocation : 20 octobre 2022

Début de séance : 19h00

Fin de séance : 21h30

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 15

PRESENTS : M. Patrick BERTIN, Mme Marie-Annick CLOLUS, Mme Sabrina LEON-HUGUET, M. Claude ROBIN, M. Ronan COUDRAIS, Mme Sylvie MONNIER, M. Jean-François COUROUSSE, M. Alain MOREL, Mme Noromalala DAVID-RAJAONARIVO, Mme Martine JUSTAL, Mme Karine CHAZOULE, M. Yves PAPAIL, Mme Christelle LECOQ

POUVOIR : Jean-François CLAIRON à Martine JUSTAL, Jean-René ROCHER à Alain MOREL

Secrétaire de séance : Marie-Annick CLOLUS

57. Environnement – Motion sur l’implantation d’un projet éolien

Monsieur Patrick Bertin, Maire, rappelle à l'assemblée le projet d'implantation éolien sur la commune de Val d'Anast. Ce point avait déjà été évoqué au dernier conseil municipal où il avait été décidé de rédiger une motion exprimant le positionnement de la commune vis-à-vis de ce projet au conseil municipal d'octobre. Voici la motion en question :

« Depuis plusieurs semaines, le sujet de l’implantation d’un projet éolien sur la commune de Val d’Anast, à la limite de notre commune, est au cœur des préoccupations des élus et des riverains.

Le conseil municipal, après discussion, souhaite se positionner clairement sur ce sujet.

Ce projet serait situé au nord de la D772 (direction Val d’Anast avec une petite partie potentiellement sur Lohéac et Lieuron) et cet emplacement soulève plusieurs problématiques :

- L’implantation serait très proche d’un terrain homologué de façon permanente pour le décollage de montgolfières, élément indissociable du week-end pour la maladie de Charcot. La proximité rendrait impossible les décollages dans de bonnes conditions de sécurité.
- Autre élément à prendre en compte : la distance avec le bourg. L’implantation n’aurait que 1,5 km de distance avec le village alors qu’elle serait à plus de 7,5 km du bourg de Val d’Anast.
- Les usagers du camping près du terrain de karting subiraient d’importantes nuisances.
- Au niveau touristique la commune accueille 400 000 visiteurs par an et serait défavorablement impacté, d’autant plus qu’un projet structurant est actuellement à l’étude avec l’appui de la Région, du Département et de Rennes Métropole avec un potentiel de 200 000 visiteurs par an.
- L’emplacement potentiel pour ce projet éolien est aussi identifié comme secteur boisé et humide
- Certains riverains ont déjà fait part de leur opposition à ce projet.

Pour toutes ces raisons, le conseil municipal fait part de son avis défavorable sur le projet »

Le Conseil municipal, à l’unanimité, décide :

- **DE VOTER** cette motion.

58. Environnement – Charte éolienne

Monsieur Patrick Bertin, Maire, informe le conseil qu'il est proposé de voter une charte pour l'encadrement du développement de l'éolien sur la commune.

Il précise que plusieurs chartes différentes étaient à l'étude sur la communauté de commune, celle retenue ici est proposée par la commune de Bovel

Le Conseil municipal, par 12 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre, décide :

- **DE VOTER** la charte sur l'encadrement du développement de l'éolien

59. RH – Règlement intérieur

Madame Marie-Annick Clolus, adjointe, rappelle au conseil le projet de règlement intérieur.
Vu l'avis favorable de la commission affaires administratives.
Vu la saisine du comité technique en date du 22 septembre 2022

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** le règlement intérieur

60. Finances – Taxe d'aménagement – Vote des taux

Monsieur Ronan Coudrais, adjoint, rappelle que comme chaque année il est possible de modifier les taux de taxe d'aménagement, ce taux doit être compris entre 1 et 5%.

En 2021 il avait été décidé de mettre en place deux taux différents, un taux de 4 % sur la ZA des Biauces correspondant aux taux de VHBC pour toutes les zones intercommunales et un taux de 3 % sur le reste de la commune avec une exonération des abris de jardins.

Mr Coudrais présente plusieurs simulations de l'évolution des taux possibles.

Le Conseil municipal, par 8 voix et 7 contre, décide :

- **DE FIXER** un taux de 4% dans le secteur de la ZA des Biauces
- **D'APPROUVER** le reversement de la taxe d'aménagement des communes vers VHBC dans le périmètre de la ZA des Biauces
- **DE FIXER** le taux de la taxe d'aménagement à 3,5% sur le reste de la commune avec une exonération des abris de jardin.

61. Finances – Adoption de la nomenclature budgétaire

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Il reprend les éléments communs aux cadres communaux, départementaux et régionaux existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Après avis de la trésorerie de Guichen il est proposé à la commune d'adopter la nomenclature M57 dès le 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** le changement de nomenclature budgétaire et comptable de tous les budgets de la commune de Lohéac.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

62. RH – Augmentation temps de travail sur un emploi d'adjoint technique

La commission affaires administratives propose au conseil municipal une augmentation du temps de travail d'un agent périscolaire passant son contrat de 27h30 à 28h.

Dans les faits l'agent fait 1 heure complémentaire toutes les semaines. Cette augmentation sert uniquement à régulariser sa situation administrative et lui permet un changement de régime.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE D'AUGMENTER** le temps de travail sur un emploi d'adjoint technique

63. RH – Augmentation temps de travail sur un emploi d'adjoint technique

La commission affaires administratives propose au conseil municipal une augmentation du temps de travail d'un agent périscolaire en charge de la garderie pour lui permettre de commencer ¼ d'heure plus tôt chaque jour.

Il a été constaté une augmentation des demandes en garderie et ce changement permettrait d'assurer un meilleur encadrement des effectifs.

Actuellement le temps de travail annualisé de l'agent est de 4h30, suite à cet accord son annualisation serait de 5h20.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE D'AUGMENTER** le temps de travail sur un emploi d'adjoint technique

64. RH – Création de poste sur un emploi d'adjoint administratif

Comme évoqué au dernier conseil des avancements de grade sont possibles pour certains agents. Dans ce cas, il faut créer un nouveau poste sur le grade d'avancement et supprimer le poste sur l'ancien grade. Il est proposé de le faire pour un poste d'adjoint administratif.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE CREER** un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe
- **DE SUPPRIMER** un poste d'adjoint administratif

65. RH – Création de poste sur un emploi d'adjoint technique

Comme évoqué au dernier conseil des avancements de grade sont possibles pour certains agents. Dans ce cas, il faut créer un nouveau poste sur le grade d'avancement et supprimer le poste sur l'ancien grade. Il est proposé de le faire pour un poste d'adjoint technique.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE CREER** un poste d'adjoint technique principal de 1^e classe
- **DE SUPPRIMER** un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe

66. RH – Mise à jour du tableau des effectifs

Suite à ces changements de grade il est proposé de mettre à jour le tableau des effectifs. Ce tableau est nécessaire pour de nombreuses démarches RH et simplifie le suivi du personnel.

Voici le tableau mis à jour :

Tableau des effectifs au 28/10/2022

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	NB	POURVUS	NON POURVUS	dont TEMPS NON COMPLET OU PARTIELS	OBS.
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Rédacteur	B	1	1	0		
Adjoint administratif principal de 1e classe	C	1	1	0	1	
Adjoint administratif principal de 2e classe	C	1	1	0	1	+1
Adjoint administratif	C	1	0	1	1	-1
FILIERE TECHNIQUE						
Adjoint technique principal de 1e classe	C	1	1	0	1	+1
Adjoint technique principal de 2e classe	C	1	1	0	1	-1
Adjoint technique	C	5	5	0	2	
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE						
Agent territorial spécialisé écoles maternelles de 2e classe	C	1	1	0	1	
TOTAL		12	11	1	8	

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus

67. Urbanisme – Cession de terrain

Monsieur Ronan Coudrais, adjoint au Maire, informe le conseil qu'il est nécessaire de faire un complément à la délibération 7/22 concernant la cession à l'euro symbolique de la parcelle ZE 130 à Monsieur André Pavoine.

L'ajout ne concernerait que le déclassement de cette parcelle de la voirie communale.

Il est proposé une cession du terrain communal ZE 130 à l'entrée du terrain de Monsieur Pavoine, d'une surface de 43m², à l'euro symbolique, l'acquéreur prenant en charge les frais d'actes et de bornage.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** la cession de la parcelle ZE 130 d'une surface de 43m² à l'euro symbolique à Monsieur André Pavoine.
- **D'AUTORISER** M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à cette affaire.
- **DE PROCEDER AU DECLASSEMENT** du domaine public communal de la parcelle cadastrée ZE 130 pour permettre sa vente et réaliser toutes formalités requises à cet effet

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Présentation de nouveaux abribacs du SMICTOM.
- Achats de parcelle au département en cours de négociation.
- 2^{ème} réunion de la commission boulangerie avec la manager de commerce de VHBC
- Les illuminations de Noël seront posées le 17 décembre et démontés le 7 janvier
- Les vœux du maire auront lieu le 6 janvier

AGENDA CONSEILS MUNICIPAUX

Vendredi 2 décembre 2022